

ST POL DE LEON**Pêcheurs plaisanciers. De l'importance de s'unir****Lors de l'assemblée générale de l'Association des ...**

Lors de l'assemblée générale de l'Association des pêcheurs plaisanciers et sportifs de Pempoul (voir Le Télégramme du 4 février), Jean-Pierre Bouchalais a rendu compte des actions de la FNPP (Fédération nationale de pêche et plaisance). Il a notamment souligné l'importance de s'unir, «car cette fédération a mené de grandes actions et a, en outre, permis la gratuité de la VHF, le rejet du permis de pêche et des quotas. La pêche plaisance prélève moins de 2% de la ressource, mais représente près de deux milliards et demi d'euros de chiffre d'affaires. il est donc nécessaire de rester solidaires pour préserver les loisirs et les emplois qui en découlent». Des menaces sur la pêche de loisir Le président, Pascal Grall, a également demandé que chacun des adhérents s'informe autour de lui des menaces qui pèsent sur la pêche de loisir, qu'elle se pratique en bateau ou à pied. «Si la municipalité de Saint-Pol est seule gestionnaire du port de Pempoul, l'Association des pêcheurs plaisanciers est la

seule garante, par sa présence au conseil portuaire, que cette gestion ne soit pas préjudiciable aux utilisateurs du port», a poursuivi Jean-Pierre Bouchalais. «En adhérant également à la Fédération nationale des [pêcheurs] plaisanciers, les cotisants saint-politains participent ainsi à la défense nationale et internationale des libertés, bien trop souvent mises à mal: adhérer à l'Association des plaisanciers pêcheurs n'est certes pas une obligation, mais elle demande incontestablement réflexion». Les adhérents qui n'ont pas pu cotiser et ceux qui voudraient les rejoindre peuvent se retrouver à leur local de la Groue, tous les jours sauf le samedi, de 17h30 à 18h30, et le dimanche, de 11h15 à 12h15. Contact Pêcheurs plaisanciers, tél.02.98.69.09.19 ou 02.98.69.21.79.